JANVIER
2020

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
SOURCES DU LAC D'ANNECY

BULLETIN D'INFORMATION

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

DOSSIER

L'ACTU ÉCONOMIE ET EMPLOI - P. 05

TOURISME

CONNAÎTRE LE TERRITOIRE - P.16

DÉCOUVERTE

LE FESTIVAL DES CABANES - P.20

MOBILITÉ

TERRITOIRE VÉLO - P. 22

Chevaline · Doussard · Faverges-Seythenex · Giez · Lathuile · Saint-Ferréol · Val de Chaise

www.cc-sources-lac-annecy.com

©T. Nalet

Édito

Mesdames, messieurs,

En cohérence avec les axes et priorités du projet de territoire issu d'une réflexion collective et prospective, l'intercommunalité poursuit ses actions pour apporter des réponses appropriées et concrètes aux besoins du territoire et de ses habitants. Pour que demain soit toujours meilleur !

Tout au long de ces pages vous découvrirez les dernières actualités de la communauté de communes des sources du lac d'Annecy. Elles sont nombreuses et réalisées dans un seul but : servir l'ensemble du territoire.

Servir un territoire « où l'on vit, où l'on travaille, où l'on consomme », tel était l'objectif de la Quinzaine de l'économie qui fait l'objet du dossier de ce bulletin. Cette initiative de la communauté de communes a rencontré un franc succès et permis des échanges fructueux entre les 137 entreprises participantes.

Autres dossiers majeurs gérés par la communauté de communes et dont nous relatons les dernières avancées : l'aménagement du territoire avec le développement du programme local de l'habitat (PLH) et la gestion des rivières avec la restauration du Saint-Ruph-Glière-Eau Morte et de la Chaise.

Servir le territoire au travers de compétences confiées à la communauté de communes : les transports scolaires, les zones d'activités économiques, le tourisme.

Vous découvrirez au long de ces pages les derniers supports de communication de l'Office de tourisme pour toujours mieux faire connaître les Sources du lac d'Annecy.

Servir le territoire en contribuant financièrement à des projets d'envergure comme le centre médical en cours d'achèvement, le nouveau port de Doussard inauguré au début de l'été.

Enfin, dans notre précédent bulletin, nous avions consacré notre dossier sur l'eau et la prise de compétence de l'eau potable par la communauté de commune à compter du 1er janvier 2020. Il n'en est rien, entre temps, la loi a changé. Nous vous en expliquons les raisons.

A l'aube de cette nouvelle année, au nom de l'ensemble des élus de votre communauté de communes, je vous présente mes meilleurs vœux pour 2020 !

Le Président de la communauté
de communes des sources du lac
d'Annecy

Sommaire

P.03 // **EN BREF**

P.05 // **L'ACTU ÉCONOMIE ET EMPLOI**

P.12 // **LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES**

P.14 // **ENTREPRISES : CRÉATION ET DÉVELOPPEMENT**

P.16 // **TOURISME : CONNAÎTRE LE TERRITOIRE**

P.20 // **DÉCOUVERTE : LE FESTIVAL DES CABANES**

P.22 // **LE VÉLO, PRIORITÉ DU TERRITOIRE**

P.24 // **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

P.26 // **EAU POTABLE**

P.28 // **ENVIRONNEMENT**

Directeur de la publication : Michel Coutin, Président de la communauté de communes des sources du lac d'Annecy **Responsable de la rédaction :** Sylviane Chemelle, Directrice générale des services **Conception et réalisation :** service communication
Impression : Plancher **Tirage :** 8 500 ex. **Dépôt légal :** Janvier 2020 **N° ISSN :** 1252-91117

©T. Nalet

UN NOUVEAU CENTRE MÉDICAL

La communauté de communes des sources du lac d'Annecy présente pour la réalisation du centre médical.

Maintenir l'offre de soins est un enjeu primordial pour les habitants d'un territoire. En effet, les départs successifs de médecins occupant d'anciens locaux communs et l'arrivée de nouveaux praticiens a progressivement fait émerger le besoin d'un nouveau lieu pluridisciplinaire et mieux adapté à l'accueil des patients du territoire. C'est pourquoi la communauté de communes possède dans son champ d'intervention le soutien à la création de structures adaptées.

Après l'étude, dans un premier temps, par la communauté de communes de cette opération, c'est au cœur de ville, dans le cadre d'une opération immobilière, que le centre médical, porté en commun par la commune de Faverges-Seythenex et la communauté de communes depuis mars 2019, ouvre ses portes.

Pendant la période de construction, la communauté de communes a d'ores et déjà soutenu le projet en prenant en charge la mise en place d'une structure provisoire : réalisation d'une plateforme pouvant accueillir les constructions préfabriquées mises à disposition des médecins, située Carré des Tisserands, pour un montant d'environ 32 000 €.
Elle a décidé de consacrer 350 000 € pour participer à ce projet, montant versé à la commune qui conserve par ailleurs le portage et l'encaissement des loyers de cette opération.

Cette construction de 626 m² va voir l'installation de 6 médecins généralistes, 4 infirmières, 3 kinésithérapeutes, 1 ophtalmologue, 1 orthoptiste, 1 diététicien et 1 orthophoniste, fixant ainsi des spécialités dans une zone de vigilance identifiée par l'Agence Régionale de Santé.

Bel exemple d'une opération où commune et intercommunalité unissent et concentrent leurs moyens pour répondre aux besoins des habitants de l'ensemble du territoire dans un domaine absolument crucial, objectif d'intérêt général partagé et prioritaire.

LE GALTA, L'AVENTURE CONTINUE

Les élus de la communauté de communes ont souhaité se doter d'une structure d'insertion par le travail sur le territoire.

Dans ce contexte, l'association «Le Galta» a été créée en 2017 avec trois acteurs incontournables du territoire, la communauté de communes des sources du lac d'Annecy, l'association « CREA–Citoyenneté Ré-Emploi Avenir » (association « fille » de Coup de Pouce Emploi ») ainsi que la société coopérative d'intérêt collectif ARTT.

Installé au 786 route du Pont Laffin à Giez, le concept-store solidaire a ouvert ses portes à la mi-juillet 2018. Il propose à la vente vêtements et objets sélectionnés. La boutique a tout de suite attiré de nombreux acheteurs.

Conjuguant intérêt collectif et utilité sociale, l'association «Le Galta» s'était fixé notamment comme buts de :

- Favoriser l'insertion par l'emploi tout en développant l'économie circulaire et solidaire dans tous types d'activités et plus spécialement les activités de gestion des déchets et de recyclage ainsi que toutes autres activités complémentaires ;
- Sensibiliser la population du territoire dans une démarche éco-citoyenne de réduction, réutilisation et recyclage des déchets ;
- Apporter aux besoins existants et émergents des solutions visant à favoriser l'emploi et l'insertion socio-professionnelle tout en s'inscrivant dans le développement de l'économie circulaire et solidaire.

Véritable tiers-lieux en perspective dans ses domaines d'actions, le projet a dû faire face à plusieurs écueils qui ont mené à la dissolution de l'association prononcée le 30 juin 2019.

Néanmoins, compte tenu du besoin d'une structure d'insertion sur son territoire, la communauté de communes a proposé à l'association CREA de maintenir l'activité d'insertion en lui laissant l'utilisation de la marque « Le Galta » et en lui mettant à disposition, moyennant une redevance de 200 euros par mois, les locaux qui ont abrité l'activité de l'association éponyme.

SUIVEZ LES ACTUALITÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUR LE WEB !
Sur son **site internet** www.cc-sources-lac-annecy.com, sur **Facebook** et sur **Youtube**.
L'Espace emploi formation et la pépinière d'entreprises La Clé sont aussi sur **Facebook**.

Conciliateur de justice

La communauté de communes organise des permanences pour offrir la possibilié de rencontrer un conciliateur de justice sur notre territoire.

Un conciliateur de justice est un bénévole, nommé par le premier Président de la cour d'appel. **Son rôle est de faciliter le règlement à l'amiable des petits conflits, entre consommateurs et professionnels, fournisseurs et clients, propriétaires et locataires, locataires entre eux.**

Il n'intervient pas dans les affaires du domaine de la famille (divorce ou garde d'enfants) et dans les procédures pénales par exemple.

Madame Viviane Descollaz, nommée par la cour d'appel de Chambéry est la conciliatrice de justice qui intervient sur notre territoire.

Les permanences ont lieu tous les vendredis de 13h30 à 16h00 au siège de la communauté de communes, 32, route d'Albertville à Faverges-Seythenex

Pour prendre rendez-vous, merci de contacter la communauté de communes au 04.50.44.51.05.

En 2020, toutes les communes du territoire des Sources du lac feront partie du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges.
NOTRE INTERCOMMUNALITÉ SERA UNIQUE DANS CE CAS LÀ.

Le parc renouvelle sa charte

La Charte constitutive du Parc est le document qui rassemble les engagements, ainsi que les grandes orientations de développement du Massif. Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du parc avec les diverses collectivités publiques et ses partenaires. Elle engage les collectivités du territoire qui l'ont adoptée, ainsi que l'État qui l'approuve par décret.

Pour construire cette charte qui redéfinira l'identité du massif pour les 20 années à venir, le parc organise des concertations avec les habitants, associations, acteurs économiques et élus. Plus d'informations sur www.parcdesbauges.com/fr/revision-charte

Parc naturel régional du Massif des Bauges
Une autre vie s'invente ici
UNESCO
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Massif des Bauges Géoparc mondial UNESCO

Le nouveau port de Doussard

FIN JUIN, LA COMMUNE DE DOUSSARD A INAUGURÉ SON NOUVEAU PORT

Les travaux ont consisté au réaménagement de l'équipement suite à la décision de déplacer l'ancien débarcadère de Doussard (situé à côté du restaurant Chez ma cousine) jugé vétuste.
Une dizaine de mouillages écologiques et deux places de stationnement pour des bateaux à passagers à propulsion électrique ont été créés.
Un soin particulier a été apporté à l'insertion paysagère du nouveau port dans ce site exceptionnel. Les co-financeurs, l'État (Préfecture), le Département de la Haute-Savoie, le Syndicat mixte du lac d'Annecy (Sila) et la communauté de communes étaient présents à l'inauguration.

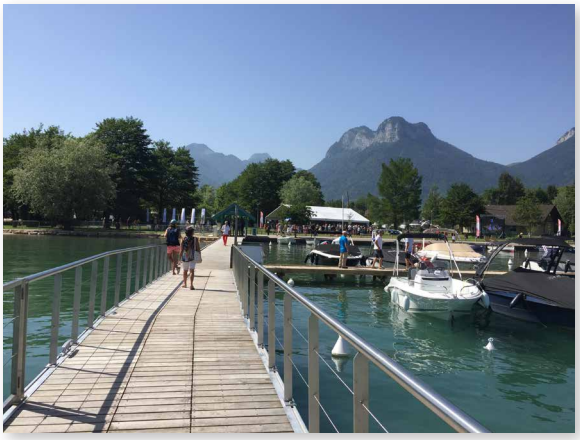

Transports scolaires

De nouveaux points d'arrêts depuis la rentrée des vacances de la Toussaint.

Suite à la demande de la commune de Faverges-Seythenex de prendre en charge les élèves non subventionnés sur les hameaux des circuits Combe-Prières/École de Seythenex et Verchères-bas/Frontenex/École de Seythenex, les services de l'Antenne Régionale des transports scolaires en Haute-Savoie ont validé la mise en place de nouveaux points d'arrêts depuis la rentrée des vacances de la Toussaint.

Sur le circuit Combe-Prières/École de Seythenex, les arrêts « Recorbaz », « Les Caillets », « Les Tissots », « Les Gonods » et « Neuvillard » ont été ajoutés.
Sur le circuit Verchères-bas/Frontenex/École de Seythenex, les arrêts « Verchères-Haut » et « La Raynoz » ont été ajoutés.

Jusqu'aux vacances de la Toussaint, le circuit Combe-Prières/École de Seythenex transportait uniquement les élèves de primaire demeurant à plus de 3 kilomètres de l'établissement scolaire. Depuis le 04 novembre 2019, tous les élèves sont pris en charge, y compris les maternelles.

UN TERRITOIRE
OÙ L'ON VIT
OÙ L'ON TRAVAILLE
OÙ L'ON CONSOMME

RETOUR SUR LA QUINZAINE DE L'ÉCONOMIE DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

Du 23 septembre au 04 octobre, la communauté de communes des sources du lac d'Annecy a organisé sa **Quinzaine de l'économie** « ***Un territoire où l'on vit, où l'on travaille, où l'on consomme*** **».**

Lors de ce rendez-vous inédit sur le territoire, divers événements ont été organisés avec des entreprises, des demandeurs d'emploi et des associations.

Les objectifs de cet événement étaient de créer et renforcer le lien entre les différents acteurs économiques du territoire, de mettre en exergue des projets structurants, et d'identifier les améliorations à apporter aux zones d'activités pour favoriser un meilleur environnement de travail aux entreprises.

La **réunion à destination des associations** a été organisée pour susciter les échanges, répondre à leur nombreuses questions et les informer des solutions existantes leur permettant de faire face aux défis qu'elles ont à relever.

Pour faire connaître les métiers et entreprises du territoire aux demandeurs d'emploi, un **"Rallye pour l'emploi"** a été organisé en partenariat avec la Mife 74, Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi.

Tout au long de la Quinzaine de l'économie, la Mife 74 a pu présenter son dispositif d'aide aux entreprises pour toutes les questions liées aux ressources humaines.

La communauté de communes dispose de 3 outils économiques majeurs permettant de dynamiser le territoire :

Le **service développement économique**, l'**Espace emploi formation** et la **pépinière d'entreprises La Clé**.

En outre, la communauté de communes est en charge de la création, de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion de **7 zones d'activités existantes**, **1 zone en cours d'aménagement** (zone des Boucheroz à Faverges-Seythenex), et **3 en cours d'études** (zones sur les communes de Doussard, Val de Chaise et Giez).

LA QUINZAINE DE L'ÉCONOMIE c'est :

137 entreprises participantes aux différents événements.
22 entreprises visitées : **6** dans les zones d'activités économiques et **16** dans le cadre du Rallye pour l'emploi.
17 demandeurs d'emploi sur le terrain.
18 associations participantes.

YouTube

Visionnez la vidéo de la **Quinzaine de l'économie** sur notre page YouTube.

Rencontre des entreprises au golf de Giez

La Quinzaine de l'économie s'est ouverte sur une matinée de rencontre des entreprises au golf de Giez, le lundi 23 septembre.

Dans ce cadre privilégié et autour d'une partie de golf ou des cours d'initiation, les entreprises ont pu créer des contacts dans une ambiance conviviale.

S'en est suivie une présentation des projets économiques structurants du territoire, puis un déjeuner.

CETTE RENCONTRE A RÉUNI 65 PARTICIPANTS.

Les échanges constructifs entre élus et entreprises ont été nombreux.

Salle de réunion du restaurant La Taillanderie (Giez)

Rencontre des associations

Le 1er octobre, la communauté de communes a organisé dans ses locaux une réunion à destination des associations.

18 associations du territoire étaient présentes dont l'ADMR tour du lac, les Amis du Muséum/comité de jumelage, les Amis de Viuz-Faverges, l'association sportive du golf de Giez, l'Association Yoga MindA, l'Atelier Artistique, les Cyclos du Bout du lac, l'école de musique de Faverges-seythenex, l'Espérance Favergienne, Foot Sud 74, le FSE du collège Lachenal, La Soierie, Léz'arts du Bout du lac, Mémoire aux Sources, le Ski Club Seythenex, USEP Lac et Bauges, Val de Chaise Collectionneurs.

Cette réunion s'est déroulée en partenariat avec le CDOS 74 et France Active Savoie Mont-Blanc. Elle a permis de fructueux échanges, de répondre aux nombreuses questions mais également d'informer les responsables des solutions existantes leur permettant de faire face aux défis qu'elles ont à relever.

Ont été abordées les thématiques suivantes : les formations, le conseil à la vie associative, l'aide à la gestion salariale, la question des financements.

FRANCE ACTIVE
Les entrepreneurs engagés
SAVOIE MONT-BLANC

COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS
CDOS
HAUTE-SAVOIE

La communauté de communes soutient financièrement à hauteur de 104 000 € des associations portant des projets intercommunaux intervenants dans ses champs de compétences.

ANIMATION SUR 6 ZONES D'ACTIVITÉS

À l'occasion de l'installation de nouveaux panneaux signalétiques sur les zones d'activités, entreprises voisines et élus se sont rencontrés autour d'un petit déjeuner au sein d'une entreprise volontaire pour accueillir l'événement. L'entreprise accueillante a pu présenter son activité.

La communauté de communes a ensuite proposé un temps de discussion autour des projets intercommunaux et des sujets liés à la zone d'activités. Pour finir, l'entreprise a invité les participants à visiter ses locaux.

Ont accueilli des participants enthousiastes, les entreprises suivantes : Cap mer et montagne (Saint-Ferréol), Ecoptim (Val de Chaise), Fudo Alarme (Giez), La manufacture de vinyles (Lathuile), La pépinière d'entreprises La Clé et ASSTI (Faverges-Seythenex), Les salaisons du Mont Charvin (Doussard).

LES RENCONTRES ONT RÉUNI 71 ENTREPRISES.

Des points d'améliorations à apporter aux zones d'activités pour favoriser un meilleur environnement de travail aux entreprises ont été identifiés : l'accès à la fibre optique, la circulation, l'état des voiries, l'éclairage, les réseaux d'eaux pluviales, les difficultés de recrutement, et le prix élevé des loyers pour loger les salariés.

Cap mer et montagne - Z.A. du Rosay (Saint-Ferréol) - 24/09/19

Les salaisons du Mont Charvin - Z.A. des Vernays (Doussard) - 01/10/19

La manufacture de vinyles - Z.A. du Bout du Lac (Lathuile) - 02/10/19

LE 1ER RALLYE POUR L'EMPLOI DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

Le **RALLYE POUR L'EMPLOI** des sources du lac d'Annecy était **co-organisé par la communauté de communes** et la **Mife 74** (Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi).

Des visites d'entreprises du territoire ont été organisées pour des groupes de demandeurs d'emploi, les **03 et 04 octobre**.

17 demandeurs d'emploi ont participé aux visites des 16 entreprises ayant ouvert leurs portes.

Ce rallye a permis de faire connaître le tissu économique local, les métiers et les entreprises du territoire aux demandeurs d'emploi. Il a permis aux demandeurs d'emploi d'avoir une meilleure connaissance des besoins et des attentes des employeurs et aux entreprises de promouvoir leurs métiers et leurs domaines d'activités.

Le bilan du RALLYE POUR L'EMPLOI présenté à la communauté de communes le **jeudi 10 octobre** en présence des entreprises, demandeurs d'emploi, partenaires et élus, a fait ressortir notamment un partenariat efficace avec la Mife 74 et une volonté de reconduire l'opération l'année prochaine.
Les demandeurs d'emploi ont été agréablement surpris par la diversité des emplois proposés sur le territoire.

Entreprises participantes :
Adecco Annecy, ADMR de Haute-Savoie, Alpège, ART2P, A vos Plans, ISETA, La Boîte à Mélisse, La Ronde du Bio, Le Galta, Néo Fly et Ride, Pépinières d'entreprises La Clé, La tartine, Stäubli, Styl'monde, TP MAZZA, Tridentt Travail Temporaire Albertville.

Visite de la boulangerie La tartine - 03/09/19 - Doussard

Bilan du RALLYE POUR L'EMPLOI - 10/09/19 - CCSLA - Faverges-Seythenex

PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES LA CLÉ

NOUVEAUTÉS

Après la **permanence avocat** et la **permanence couveuse d'entreprise**, un permanence **expert-comptable** est mise en place depuis novembre 2019 en partenariat avec l'Ordre des Experts-comptables, une demi-journée par trimestre.

Ce service vient renforcer les prestations à destination des porteurs de projet, entrepreneurs ou repreneurs d'entreprise.

Les consultations peuvent porter sur la création et la reprise d'entreprise, la gestion courante de l'entreprise, les recherches de financements, l'organisation administrative, sociale et fiscale, les dispositifs d'aide et d'accompagnement aux créateurs et repreneurs, etc.

Renseignements et inscriptions auprès de la pépinière La Clé au 04.50.65.29.22 ou par mail à lacle@cc-sources-lac-annecy.com.
La Clé, 281 route de Thônes, Faverges-Seythenex.

Retrouvez les dates sur la page Facebook de La Clé.

LAETITIA VALLET EST LA PREMIÈRE ENTREPRENEUSE QUI S'EST LANCÉE EN S'APPUYANT SUR LA COUVEUSE D'ENTREPRISES NUNA !

Laetitia Vallet est organisatrice de stages et séjours bien-être : réduction du stress et des douleurs, et développement des potentiels (Yoga, Méditation, Shiatsu).

Elle propose notamment ses services au 4'47 (Doussard), aux Jardins du Taillefer (Lathuile), au Val de Tamié (Seythenex) et à l'espace de médecine intégrative «Les sources» à Giez.

Si, comme elle, vous désirez vous lancer tout en étant accompagné, rendez-vous à la prochaine permanence couveuse d'entreprise. Les permanences ont lieu un mercredi après midi par mois à la Clé.

© Ben Pix & sounds

CONSULTATIONS JURIDIQUES GRATUITES À LA CLÉ

Entrepreneurs, artisans, commerçants, freelances, porteurs de projets à la création d'entreprise, vous vous heurtez à un problème juridique (rédaction de contrat, conditions générales de vente, litige,etc. ?

Prenez rendez-vous avec un avocat lors des permanences mises en place à la Clé en partenariat avec le barreau des avocats d'Annecy.

Consultations proposées un vendredi matin tous les deux mois.

QU'EST-CE QUE LA COUVEUSE D'ENTREPRISE NUNA ?

La couveuse Nuna est un dispositif d'accompagnement en amont de la phase de création d'entreprise.

Il permet de tester la faisabilité de votre projet de création d'entreprise en toute légalité et sans vous immatriculer grâce au statut d'entrepreneur à l'essai.

Vous bénéficiez d'un suivi à tous les niveaux de votre activité : comptabilité et finance, vente et prospection, organisation du travail, objectifs de développement, etc.
Cet accompagnement renforcé permet aux entrepreneurs de trouver, au fur et à mesure, des solutions et d'accélérer le démarrage de leur activité.

Nuna couveuse

L'ESPACE DE COWORKING À LA CLÉ

Dans ce vaste espace partagé et équipé, les coworkeurs peuvent travailler et recevoir des clients dans des lieux dédiés. Il est mis à disposition aussi bien des startup, PME en croissance, des indépendants et freelances qui souhaitent travailler ailleurs que chez eux, aux salariés en télétravail et aux entrepreneurs en recherche d'un lieu pour finaliser un projet. La pépinière accueille actuellement une quinzaine de coworkers.

TÉMOIGNAGES DE COWORKERS

«J'ai connu la pépinière lors des Oséades en Juin 2018. La proximité avec mon domicile, les infrastructures, le prix m'ont convaincue d'y adhérer afin d'avoir un cadre studieux pour la préparation de gros dossiers. J'y ai découvert de la convivialité et un espace de travail chaleureux où chacun partage et se soutient. J'aime faire partie de cette communauté au sein de notre territoire, je me sens impliquée par ce qui se passe autour de moi car j'en suis informée régulièrement.

Je me sens soutenue entre autres par les permanences d'expert comptable, d'avocat, par les conseils donnés par le management de la Clé. Je me sens investie : j'y ai animé un atelier sur l'étude de marché et suis «OP» pour en animer d'autres.
Bref, la Clé c'est pour moi le carrefour économique des sources du lac, un lieu qui mérite d'être connu et reconnu !»

Clémentine Dunand, Clé-Op', entreprise de conseils en organisation et opportunités commerciales implantée sur le territoire.

«Nous sommes les jeunes créateurs d'une marque de vêtements en chanvre. Pour ce projet, nous travaillons depuis chez-nous. Cette situation a de nombreux avantages mais aussi quelques inconvénients.

La force du coworking à la Clé est de pallier ces inconvénients pour gagner en efficacité dans notre travail. Ce lieu dédié nous permet de sortir de l'isolement de notre maison et de rencontrer d'autres entrepreneurs. En bénéficiant d'un environnement privilégié, tout proche de chez nous et à un tarif très avantageux, nous avons notablement redynamisé notre travail au quotidien.»

Théo Christophe et Pernelle Vodinh, créateurs de M. Lechanvre.

SOUTIEN AUX TPE-PME ARTISANALES, COMMERCIALES ET DE SERVICES AVEC POINT DE VENTE

La communauté de communes soutient les entreprises de l'économie de proximité dans le cadre du dispositif de soutien aux TPE-PME artisanales, commerciales et de services avec point de vente.

Depuis son lancement, en 2018, ce dispositif est porté conjointement avec la Région Auvergne Rhône-Alpes.

18 entreprises et commerçants du territoire ont bénéficié du soutien financier de la communauté de communes à hauteur de 74 700 euros pour un investissement global de 513 000 euros.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux entreprises de l'économie de proximité, la communauté de communes a attribué des aides pour des projets de développement aux entreprises suivantes :
- via le fisac : CMPR, CORBOZ &FILS, JF NOLOT, JPBG DECOR, LA JARDINERIE DES ALPES, LOISIRS ALTERNATIFS, MOCE TP, SCIERIE CAVAGNON & FILS, SYSTAIR ENERGIE
- via l'aide régionale : CÔTÉ OPTIC, DE FLEURS & D'EAU, LA RONDE DU BIO, L'ATELIER DE SOPHIE, LE KOKOPELLY, LE LINDION TWINNER, LES CAVES DU CHÂTEAU, PARATROC, SO CHIC AU NATUREL.

La boutique de vins, bières et produits régionaux Aux caves du château a intégré de nouveaux locaux dans la zone d'activités des Boucheroz, et le salon de coiffure barbier SO CHIC au naturel a pu inaugurer son local remis à neuf situé au centre ville de Faverges-Seythenex. Ces deux entreprises bénéficiaires vont pouvoir se développer dans les meilleures conditions, améliorer leur attractivité et leur compétitivité.

Mme Virginie Mermillod
SO CHIC au naturel - 50 place de l'église 74210 Faverges-Seythenex
04.50.45.02.56 - sochic.faverges@free.fr

M. Maxime Brun
Aux caves du château - ZA des Boucheroz - 74210 Faverges-Seythenex
04.50.44.50.38 - aux-caves-du-chateau@orange.fr

ESPACE EMPLOI FORMATION

L'ESPACE EMPLOI FORMATION informe, conseille et accompagne les publics dans leurs démarches de recherche d'emploi. À leur disposition, les offres d'emploi du territoire, un espace numérique et des partenaires présents pour répondre aux besoins de chacun : la Mission locale jeune du bassin annécien, Coup de Pouce Emploi, la Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi de Haute Savoie, Cap Emploi, Pôle Emploi.

Charline Cottet
Service économie emploi
Espace emploi formation

Chaque semaine des permanences d'agences d'intérim ont lieu (Adecco, Albertville Intérim, Altitude Intérim, Lip Intérim et Tridentt).

L'ESPACE EMPLOI FORMATION accueille une nouvelle permanence : la Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi de Haute Savoie (Mife 74) pour apporter des conseils sur les formations, les financements possibles, les dispositifs de formation tout au long de la vie professionnelle. Par exemple : le Compte Personnel de Formation (CPF), la Validation des Acquis de l'Expérience, etc. Cette permanence a lieu les mercredis sur rendez-vous.

LA MISSION LOCALE JEUNES : UN PARTENAIRE DEPUIS 1997

MLJBA
Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien

La Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien (MLJBA) accueille, informe et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire dans les démarches d'emploi et de formation.

Olivier Flacoz
Conseiller en insertion professionnelle
MLJBA

Chaque jeune est accueilli avec ou sans rendez-vous à l'Espace Emploi Formation.

La communauté de communes soutient financièrement la Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien à hauteur de 32 400 € pour l'année 2019.

Retrouvez toutes les actualités, événements, offres d'emploi et de formation sur www.mljba.fr

L'ESPACE EMPLOI FORMATION DES SOURCES DU LAC D'ANNECY VOUS ACCUEILLE LE LUNDI, MERCREDI ET JEUDI DE 8H30 À 12H00 ET DE 14H00 À 16H00 ET LE MARDI DE 8H30 À 12H00.

Contact : Carré des Tisserands, 32 route d'Albertville, Faverges-Seythenex - 04.50.44.50.44
eef@cc-sources-lac-annecy.com. Retrouvez les offres d'emploi du territoire sur Facebook.

Mercredi 13 Novembre se déroulait **LA JOURNÉE DE L'INTÉRIM** à la communauté de communes.

Cet évènement était co-organisé par l'Espace Emploi Formation et la Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien.

14 AGENCES D'INTÉRIM ÉTAIENT PRÉSENTES.

Une soixantaine de chercheurs d'emploi ont rencontré des agences d'intérim proposant des postes à pourvoir sur le territoire dont Adecco Albertville LIP, Adecco Annecy, Adecco PME Annecy, Albertville Intérim, Altitude Intérim Thônes, Manpower, Randstad Inhouse, Start People, Synergie Annecy, Tremplin73 et Tridentt Travail Temporaire Albertville.

François Gaudin (directeur de la MLJBA), Olivier Falcoz (conseiller de la MLJBA), Nicolas Blanchard (vice-président de la CCSLA), Charline Cottet (Service développement économique de la CCSLA)

// LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES 12 > 13

Les zones d'activités sont entrées dans le champ de compétences de la communauté de communes au 1er janvier 2017, ce qui signifie qu'elle en assure l'entretien, l'aménagement et la commercialisation des terrains disponibles.

ZONE DES BOUCHEROZ FAVERGES-SEYTHENEX

Le chantier d'extension de la zone des Boucheroz, fruit de la coopération entre la communauté de communes et la commune de Faverges-Seythenex est en cours d'achèvement.

Sur une superficie de 23 846 mètres carrés, 11 lots étaient disponibles, 11 promesses de vente ont été signées pour des projets à vocation commerciale et des projets pour des activités artisanales et de service.

Les permis de construire déposés répondent aux prescriptions du PLUI de la communauté de communes afin de garantir le parti retenu du développement durable et de l'insertion des différentes constructions d'activités économiques dans le paysage.

Chaque permis a été soumis à l'avis de l'architecte conseil de la communauté de communes avant son dépôt en mairie. Tous les candidats ont été accompagnés dans le montage de leurs projets.

Chaque projet retenu doit s'inscrire dans une démarche de développement durable.

Par exemple, pour une meilleure gestion des eaux pluviales et permettre une intégration qualitative au paysage, des bâtiments seront couverts de toitures végétalisées.

Les eaux pluviales des toitures seront récupérées et stockées sur les lots pour être utilisées pour l'arrosage des espaces verts.

L'imperméabilisation des sols sera limitée et les aires de stationnement seront engazonnées ou réalisées avec des substrats perméables.

Les bâtiments tiendront compte des caractéristiques bioclimatiques dans leur conception en privilégiant la captation solaire en hiver et en se protégeant du soleil l'été.

Il s'agit également d'optimiser l'éclairage naturel, sans surchauffe.

Les toitures des commerces devront intégrer des panneaux solaires pour la production d'eau chaude sanitaire. Elles peuvent aussi intégrer des panneaux photovoltaïques pour la production d'énergie renouvelable.

Du point de vue architectural, les bâtiments seront imbriqués en utilisant différents matériaux.

L'espace proposera des surfaces réservées à l'auto-partage et des places de stationnement dédiées à l'alimentation de voitures électriques ou hybrides.

Les aménagements seront réalisés pour une circulation raisonnée des véhicules, des vélos et des piétons. Plusieurs abris vélo couverts seront installés, notamment sur les lots commerciaux.

ZONE DU ROSAY - SAINT-FERRÉOL

La zone du Rosay à Saint-Ferréol est en phase d'achèvement avec l'installation de l'entreprise ROCH électricité et la viabilisation en cours d'un dernier lot d'une superficie de 1 145 m².

Des travaux sur l'écoulement des eaux pluviales sont lancés

ZONE DE LA GARE DOUSSARD

La communauté de communes a validé en septembre dernier le schéma d'aménagement, la programmation technique et les aménagements à prévoir sur le site.

Le projet se compose de :
• un pôle d'échanges multimodal,
• une "maison des sources" (avec l'Office de tourisme, une boutique ou un bistrot de pays),
• un espace de détente,
• des locaux dédiés aux professionnels d'activités outdoor pour la vente de prestations ou forfaits (loueurs, guides, etc.)
• un espace d'activités et de loisirs outdoor dont une zone dédiée au vélo et une autre pour un projet de loisirs Indoor.

La communauté de communes est en cours de recrutement du maître d'œuvre pour réaliser le permis d'aménager et lancer l'aménagement des espaces publics.

ZONE DU THERMESAY VAL DE CHAISE

Étude d'extension et de requalification de la zone d'activités.

Les études lancées en 2018 pour définir un projet d'aménagement global sur le secteur se concrétisent.

Suite à un travail collaboratif avec les acteurs économiques et les cabinets d'étude, les premiers scénarios d'aménagement se dessinent ainsi que le périmètre d'extension de la zone.

Respectueuse de l'environnement et des espaces agricoles, une proposition de plan d'aménagement a été présentée aux élus communautaires en octobre dernier.

Les études environnementales sont en cours. Une étude de gestion des eaux pluviales sur site a été lancée.

ZONE DES VERNAYS DOUSSARD

Exploitation maraîchère "Le paysan du marais".

En 2016, la communauté de communes a soutenu la création d'une exploitation maraîchère sur son territoire mettant à disposition de l'association **"Le potager des castors"** un tènement situé sur la zone des Vernays à Doussard.

Pendant 3 ans, l'activité était en période test sous couveuse d'activités agricoles "Initiaterre".

En juillet 2019, la période test étant arrivée à terme, la communauté de communes a décidé de pérenniser l'installation de l'exploitation agricole dans le cadre d'un bail rural de 9 ans avec l'entreprise "Le Paysan du Marais", anciennement "Le potager des castors".

ZONE DES PIERRAILLES - GIEZ

Les études se poursuivent sur ce secteur d'extension de la zone des Pierrailles. Un dossier d'avant projet d'aménagement et de programme des travaux est finalisé. Après enquête publique, il permettra de déclarer d'utilité publique la réalisation des ouvrages et travaux nécessaires à la viabilisation de la zone. Les travaux pourraient débuter au premier semestre 2021.

NOUVELLE ENTREPRISE : N'HÉSITEZ PAS À VOUS FAIRE CONNAÎTRE !

Vous êtes arrivé sur le territoire des Sources du lac d'Annecy il y a moins d'un an ?
La communauté de communes vous propose de faire connaître votre entreprise via la publication d'un article sur son site internet et sa page Facebook. Contactez-nous à economie@cc-sources-lac-annecy.com ou au 04.50.44.77.88.

DU NOUVEAU DANS LA Z.A. DU PONT DE LAFFIN - GIEZ

"LES SOURCES", ESPACE DE MÉDECINE INTÉGRATIVE

Les entrepreneurs

Annick Valle est réflexologue et étudiante en troisième année de préparation au diplôme national de médecine traditionnelle chinoise. Convaincue par l'approche holistique de la santé, elle est séduite par les thèses de la médecine intégrative développées aux États-Unis dans les années 1990 et rêve d'un lieu pour promouvoir et mettre en pratique ce concept.
Damien Suraud, entrepreneur et investisseur local, convaincu de l'intérêt du projet pour le territoire des Sources du lac d' Annecy, apporte ses compétences techniques et garantit la pérennité de l'entreprise.

Le concept

Le concept de médecine intégrative est né dans les années 90 aux Etats-Unis. Il désigne le recours simultané à la médecine conventionnelle et aux médecines alternatives dans le suivi d'un patient.

Le lieu

L'espace "Les sources", ouvert fin 2019, se situe au 723 route du Pont de Laffin dans la zone d'activités économiques de Giez, au sein de l'ancien bâtiment Compagnie Alpine derrière le garage Citroën.
Ce bâtiment a été rénové pour en faire un bâtiment basse consommation d'énergie. Il a pour capacité d'accueil **15 cabinets sur 3 espaces de santé distincts, 2 salles d'attentes, 2 salles de cours et d'activités**.
Ces salles peuvent accueillir des intervenants, des écoles ou des conférences permettant aux thérapeutes de se former et surtout aux publics de s'informer sur les différentes thérapies, l'information aux patients étant un pilier de la médecine intégrative.
Le lieu dispose aussi d'une cafétéria, d'un accès PMR complet avec toilettes et ascenseur et d'un parking de 50 places.

L'équipe

L'équipe est aujourd'hui constituée de 14 professionnels de santé, locataires permanents : ergothérapeute, infirmier, kinésithérapeute, médecin généraliste, médecin généraliste homéopathe, naturopathe, orthophoniste, ostéopathe, pédicure podologue, praticien de médecine chinoise, psychologue clinicien, réflexologue.
Outre les permanents, des praticiens interviennent ponctuellement dans les salles d'activités et de formation.

Des embauches sont en cours pour l'entretien des locaux et le fonctionnement de la cafétéria.

L'espace "Les sources" est un lieu qui attire déjà. La patientelle réside certes dans les communes du territoire, mais également autour du lac ainsi qu'en Savoie.

Contact :
LES SOURCES
723 route du Pont Laffin
74210 Giez
07.55.67.97.32
damien.suraud@les-sources.net
http://les-sources.business.site//

COMMERCE DE PROXIMITÉ : DU NOUVEAU DANS LE CENTRE VILLE DE FAVERGES-SEYTHENEX

CÔTÉ COUR, BOUTIQUE DE PRÊT À PORTER FÉMININ ET ACCESSOIRES CHANGE DE LOCAL

"Je suis Aliénor Rolandey, j'ai 35 ans et dispose d'une formation commerciale. J'ai travaillé plusieurs années dans le commerce, notamment en animalerie. Le contact avec la clientèle est une vocation pour moi. Aujourd'hui, je suis responsable de ma boutique de prêt à porter et accessoires "Côté cour".

La boutique se situe dans le centre de Faverges-Seythenex, au 55 rue de la République.

D'abord située au 149 rue Carnot, j'ai décidé de la déménager en avril 2019 car sa visibilité est plus importante et le local plus adapté à l'activité.

Dans ma boutique, j'essaie de proposer des vêtements du 34 au 48.
Dans la mesure du possible je sélectionne les articles proposés en très peu d'exemplaires car je ne souhaite pas que l'on soit tous habillés de la même façon.

Je privilégie les produits de fabrication française et italienne.

Enfin, je me réapprovisionne environ une fois par mois ce qui me permet d'avoir des nouveautés régulièrement.

Ma clientèle est locale mais aussi savoyarde, habitants des communes du tour du lac, sans oublier les propriétaires de résidences secondaires et les touristes.

Concernant l'évolution de ma boutique, pour le moment, mon objectif est de maintenir l'activité actuelle. Mon souhait est avant tout de répondre aux besoins de mes clients.

Native de Seythenex, le territoire des Sources du lac d'Annecy, c'est mes racines... Il dispose d'un potentiel de développement important (tourisme, activités sportives et culturelles), mais c'est aussi un endroit magnifique où il fait bon vivre.

La communauté de communes est pour moi un service de proximité dynamique et disponible où j'ai trouvé de l'écoute.
La pépinière d'entreprises La Clé m'a apporté des conseils en gestion et en communication. Des services importants pour nous, acteurs économiques du territoire."

Contact :
Côté Cour
Mme Aliénor Rolandey
55 Rue de la République
74210 Faverges-Seythenex
04.50.44.40.23
www.facebook.com/cotecour.faverges/

CONNAÎTRE LE TERRITOIRE
La communication de l'Office de tourisme

POUR PROFITER PLEINEMENT DES ATOUTS DU TERRITOIRE, L'OFFICE DE TOURISME VOUS PROPOSE PLUSIEURS SUPPORTS DE COMMUNICATION, NUMÉRIQUES, IMPRIMÉS MAIS AUSSI ÉVÉNEMENTIELS.

SUPPORTS NUMÉRIQUES

• **un site internet : www.sourceslacannecy.com**. 61 390 utilisateurs sur les 10 premiers mois de l'année 2019.

• **une page facebook : Sources du lac d'Annecy tourisme**. Plus de 5 250 abonnés.

• **un compte Twitter : @PRsdlannecy** (dédié principalement aux médias). 1 006 abonnés pour 642 tweets

• **un compte Instagram : #sourcesdulacannecy.** Plus de 2 060 abonnés.

• **une chaîne Youtube :** Plus de 70 abonnés et 35 vidéos.

• **une newsletter à destination des visiteurs :** 7 558 abonnés.

• **une newsletter à destination des partenaires :** 804 abonnés.

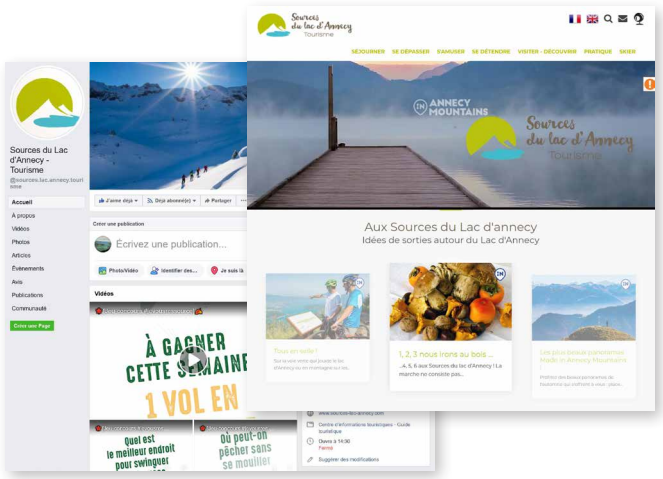

SUPPORTS IMPRIMÉS

• **un guide pratique**. Il fait connaître et donne envie de découvrir le territoire. Il est gratuit et disponible dans les 2 bureaux de l'Office de tourisme (Faverges-Seythenex et Doussard), chez les prestataires, les hébergeurs, sur les sites touristiques et dans les commerces.
Plus largement, il est distribué dans certains Offices de tourisme et certaines structures des destinations voisines. Il est aussi téléchargeable sur le site web www.sourceslacannecy.com.

• **un guide des hébergements**. C'est une liste des modes d'hébergements possibles aux Sources du lac d'Annecy, avec capacité, dates d'ouvertures et exemples de prix par nuitée ou par semaine.

• **une carte touristique**. Elle donne une vue d'ensemble de l'offre de la destination et de ses environs.

• **une carte VTT**. Elle indique et décrit 7 parcours par ordre de difficulté, avec topo et infos pratiques.

• **une carte rando**. Elle répertorie 12 chasses aux trésors et sélectionne 8 des randonnées (intra et extra destination) les plus demandées, par ordre de difficultés avec topo et infos pratiques.

• **un agenda**. Il est hebdomadaire en saison estivale et mensuel le restant de l'année. Il répertorie dates, lieux et contenus des événements qui se déroulent sur l'ensemble du territoire.
Gratuit, il est disponible dans les bureaux de l'Office de tourisme, certains hébergeurs et commerces.

TRIPORTEUR « MON INFO BIKE HYPER PRATIQUE »

Depuis 2018, dans le cadre de la stratégie d'accueil, l'Office de tourisme s'est équipé d'un **triporteur « mon info Bike hyper pratique »** pour aller à la rencontre des visiteurs afin de les conseiller dans l'organisation de leur séjour et leurs excursions.

Ce triporteur est principalement utilisé à l'intérieur du territoire par des personnels saisonniers de mai à septembre.

Durant cette période, il est présent dans 8 campings et une résidence de tourisme, lors d'événements (Triathlon, Lac en fête (Doussard), Combe mystérieuse (La Sambuy), Nocturne du musée archéologique (Faverges-Seythenex), au marché de Doussard (les lundis matins), sur l'aire d'atterrissage de Doussard et la piste cyclable.

Les clients principaux sont français, néerlandais, britanniques et Allemands.

POUR ALLER UN PLUS LOIN DANS LES SAISONS, DANS LES SAVOIES ET MÊME AU DELÀ DE LA RÉGION AFIN DE PROMOUVOIR L'OFFRE DES SOURCES DU LAC D'ANNECY, L'OFFICE DE TOURISME EXPÉRIMENTE UN PROTOTYPE, « L'INFOMOBILE ».

Ce véhicule atypique a été principalement réalisé en local par la société Rémo Concept basée à Saint Saint-Ferréol pour la carrosserie et l'aménagement de l'espace d'accueil.
Le flocage du véhicule a été réalisé par la société Parastick implantée à Doussard.

TAXE DE SÉJOUR

Pourquoi faire classer son meublé ?

L'objectif du classement est d'améliorer la qualité du parc locatif, d'harmoniser les niveaux de prestation d'un hébergement à un autre et de favoriser la lisibilité et la fiabilité de l'offre d'hébergements touristiques sur la scène internationale.

Le classement n'est pas obligatoire mais il est fortement recommandé car il présente plusieurs avantages :

- une fiscalité plus intéressante : un abattement forfaitaire de 71 % sur vos loyers.
- un gage de qualité de votre hébergement pour vos clients au niveau national et international.
- une promotion plus efficace sur les outils de communication (brochure, site internet, etc.) de Savoie-Mont-Blanc-Tourisme et de l'Office de Tourisme auquel vous adhérez.
- une affiliation gratuite à l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV). Vous avez alors la possibilité d'accepter un moyen de paiement sûr et avantageux pour les locataires : les chèques-vacances.

Si vous souhaitez faire classer votre meublé, contactez :
Office de tourisme des sources du lac d'Annecy
Place Marcel Piquand - 74210 Faverges-Seythenex
communication@sources-lac-annecy.com - 04.50.44.60.24
www.sources-lac-annecy.com

Hebergeurs, déclarez en ligne votre taxe de séjour sur www.cc-sources-lac-annecy.com
Rappel des dates limites des déclaration trimestrielles : 20 janvier, 20 avril, 20 juillet.

OPÉRATION "DU LAC AUX MONTAGNES"

Du 7 juillet au 1er septembre 2019, la communauté de communes a facilité les déplacements des habitants et des touristes avec deux lignes de navettes régulières gratuites qui ont desservi commerces, plages et sites touristiques : DOUSSARD < > LA SAMBUY / VAL DE CHAISE < > TAMIÉ

L'objectif était de relier les communes du territoire, la plage de Doussard, la station de la Sambuy et le Fort de Tamié.

Dans un souci d'amélioration du service, la communauté de communes a expérimenté plus de rotations pour répondre encore mieux aux besoins des habitants et touristes.

Un point de connexion entre les deux lignes a été défini à l'arrêt Faverges - La Soierie.

De nouveaux arrêts ont été créés :

- 2 sur la commune de Val de Chaise à la Gare et à proximité du Plan d'eau,
- 1 sur la commune de Saint-Ferréol.

Depuis sa création, il y a 4 ans, ce service s'inscrit dans une démarche de développement durable et apporte satisfaction aux usagers.

IN ANNECY MOUNTAINS, MARQUE DE TERRITOIRE INCLUANT NOTRE COLLECTIVITÉ ET LANCÉE EN 2017, MULTIPLIE SES ACTIONS DE PROMOTION EN FAVEUR DU TOURISME.

La marque a notamment élaboré une vidéo de présentation du territoire pour la **10ème édition du High Five Festival**, festival international de ski, qui a eu lieu à Annecy du 4 au 6 octobre.

In Annecy mountains était aussi présente à la **Nuit de la Glisse**, Festival de films outdoor action sport, à Annecy le 24 novembre.

La marque accueille régulièrement la presse internationale, lui assurant ainsi un rayonnement mondial.

In Annecy mountains réunit les territoires de notre communauté de communes, de la communauté de communes des vallées de Thônes, le Grand Annecy et le syndicat intercommunal du massif des Aravis.

LE SITE DE CANYONING DE MONTMIN

La communauté de communes, en relation avec le comité départemental de pilotage du canyoning de la Haute-Savoie (CDPC74), a réalisé des investissements conséquents pour **réorganiser et fiabiliser la pratique du canyonisme autour du Nant de Montmin**.

La communauté de communes a créé les sentiers d'accès et de sortie ainsi que leur pérennisation par conventionnement avec les propriétaires. Elle a également aménagé l'aire d'accueil comprenant stationnement, signalétique, vestiaires et toilettes sèches et en assure l'entretien.

La gestion du site est partenariale. Le plan de gestion mis en oeuvre et animé par la communauté de communes rassemble les communes de Faverges-Seythenex et Talloire-Montmin, le CDPC74, le département de la Haute-Savoie, la direction départementale de la cohésion sociale, l'Office de tourisme des sources du lac d'Annecy, le Parc naturel régional du massif des Bauges, le peloton de gendarmerie de haute montagne, le service départemental d'incendie et de secours.

Cette nouvelle gestion conduite par la communauté de communes permet une pratique sécurisée de l'activité et la fréquentation du site sans nuisances aux habitants de Vesonne ou aux propriétaires.

Fin janvier, le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes organise une journée technique sur le thème de la Gestion des milieux difficiles d'accès et sports de nature. La communauté de communes interviendra pour témoigner de son retour d'expérience.

©T. Nalet

LE FESTIVAL DES CABANES

Ancrage local, notoriété internationale

© Numerica photo club - 2019

Depuis 2016, le territoire des sources du lac d'Annecy organise chaque année son CONCOURS INTERNATIONAL D'ARCHITECTURE : LE FESTIVAL DES CABANES. Il récompense des projets de cabanes originaux sélectionnés par un jury de professionnels.

Le Festival des cabanes valorise l'environnement exceptionnel dans lequel nous vivons, ses paysages et ses matériaux.

Chaque année, ce sont 12 cabanes construites sur le territoire pour 12 expériences singulières.

La notoriété du Festival augmente d'édition en édition et attire des architectes ou étudiants architectes du monde entier. Des candidats de 22 NATIONALITÉS DIFFÉRENTES ont déjà répondu aux appels à projets.

Le Festival fait rayonner avec sensibilité et talent le territoire des Sources du lac d'Annecy à l'international.

Notre événement territorial est à la fois ouvert sur le monde et ancré localement avec la mobilisation de nombreux acteurs institutionnels, économiques et associatifs du territoire.

Les habitants du territoire se sont appropriés l'événement et en deviennent ambassadeurs. C'est incontestablement la clé de la réussite du projet.

Ils encouragent, aident les lauréats via des initiatives spontanées individuelles, des prêts d'outils, des ravitaillements par exemple.

Créateur de lien, le Festival des cabanes est un véritable outil de sensibilisation de tous à l'architecture.

LE FESTIVAL DES CABANES
DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

4 ÉDITIONS SUR LE TERRITOIRE
dont 2 qui se sont déroulées à la fois aux Sources du lac d'Annecy et sur le territoire du lac d'Aiguebelette

60 CABANES

36 SITES NATURELS

170 ARCHITECTES LAURÉATS
dont 25% d'étudiants

22 NATIONALITÉS
France, Japon, Ukraine, Espagne, Mexique, Venezuela, Brésil, Maroc, Suisse, Roumanie, Russie, Belgique, Cuba, Colombie, Italie, Angleterre, Allemagne, Algérie, Argentine, Ile-maurice, Tunisie, Andorre

463 MAQUETTES

24 MEMBRES DE JURY

2 450 ABONNÉS SUR FACEBOOK

595 ABONNÉS SUR INSTAGRAM

4 INAUGURATIONS

1 RECONNAISSANCE PAR LES PROFESSIONNELS DE L'ARCHITECTURE

1 FORTE MÉDIATISATION
Télévision (TF1 (20H), France 3, etc.), presse écrite, presse magazine spécialisée (Art, D'A, etc.), web.

ORGANISATEURS : la communauté de communes des sources du lac d'Annecy, la Soierie et l'association Festival des cabanes.

INSTITUTIONNELS : les 7 communes (Chevaline, Doussard, Faverges-Seythenex, Giez, Lathuile, Saint-Ferréol, Val de Chaise), la communauté de communes du lac d'Aiguebelette et ses 10 communes, la commune de Talloires-Montmin, l'office de tourisme des sources du lac d'Annecy, l'ONF.

ENTREPRISES : le Café de la place, Caméra crayon, Cap Mer et Montagne, Combustible bois énergie, le camping des combes de Seythenex, le camping Le champ tillet, le Fort de Tamié, Hamerman Rouby Architectes, l'entreprise J.Ivanoff, La scierie cavagnon, Marcel Duret recyclage, l'entreprise Sylvain Reville, etc.

ASSOCIATIONS : l'association de pêche du plan d'eau de Marlens, l'association de randonnée de la Soierie, Asters Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Savoie, le Marlab, Numerica photo club, Pôle excellence bois, etc.

PARTENAIRES FINANCIERS : la DRAC, le Département de la Haute-Savoie, la Région Auvergne Rhône Alpes

© Numerica photo club - 2019

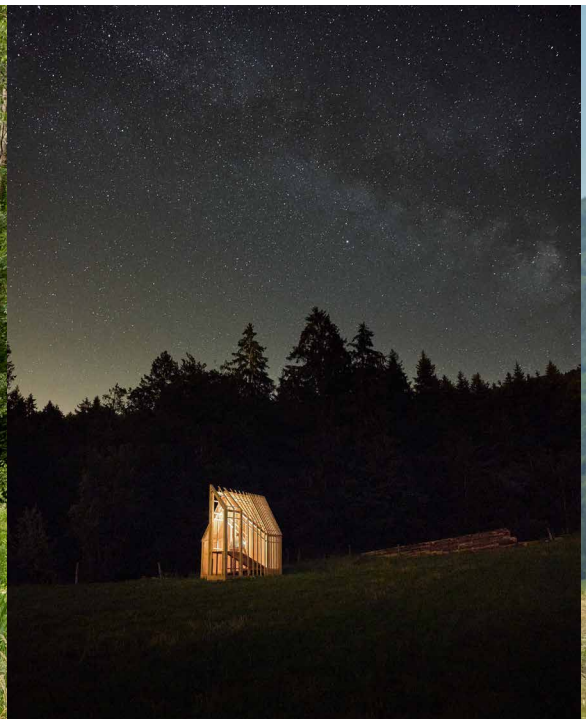

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LABELLISÉE "TERRITOIRE VÉLO" ?

Le territoire se prête, de par son relief, aux différentes pratiques du vélo, que ce soit dans le domaine du tourisme et des loisirs (VTT-VTC, cyclisme, cyclotourisme), mais aussi dans le domaine de la mobilité quotidienne liaison domicile-travail, domicile-école, domicile-services, etc.) notamment grâce à la voie verte qui structure les liaisons entre l'ensemble des communes.

Pour être récompensé des efforts effectués par la collectivité en faveur du vélo, ainsi que pour améliorer les services proposés afin d'obtenir la satisfaction des pratiquants et développer la pratique du vélo, **le territoire s'engage sur la labellisation "Territoire vélo"**.

TERRITOIRE VÉLO
LABEL FF CYCLOTOURISME

Dans ce cadre, la **Fédération française de cyclotourisme** accompagne la collectivité dans l'aménagement d'équipements sécurisants, l'accueil des touristes à vélo et l'animation du territoire.

Les critères d'évaluation s'articulent autour de six axes :
- l'accueil
- les infrastructures
- le cyclotourisme et les animations
- les informations cyclo touristiques
- les services
- les critères spécifiques demandés au renouvellement.

à ce jour la communauté de communes rassemble les 14 critères obligatoires et 5 des 21 critères facultatifs proposés.
Elle a donc demandé la labellisation.

FF vélo

TOUR DU MASSIF DES BAUGES À VÉLO - 40 KM PAR JOUR POUR 4 JOURS DE DÉCOUVERTES !
La communauté de communes soutient le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges dans l'organisation du tour du massif des Bauges à vélo. Elle s'associe à la promotion de l'événement en concertation avec l'Office de tourisme intercommunal. Cet itinéraire de 160 km dédié à la découverte du massif par les piémonts est accessible à tous. Il s'articule autour des voies vertes et itinéraires de référence de la région. Plus d'informations sur www.lesbaugesavelo.com

TERRITOIRE LABELLISÉ "BASE VTT DE RANDONNÉE" DEPUIS 2017, L'UNIQUE EN HAUTE-SAVOIE.

Le territoire dispose du **label "Base VTT de randonnée"** de la **Fédération française de cyclotourisme** depuis juin 2017.
Il offre l'assurance d'une pratique sécurisée et confortable sur le territoire. Il garantit notamment aux cyclistes des parcours touristiques balisés, adaptés à tous les niveaux de pratique, des renseignements sur les itinéraires VTT sous forme de cartes ou de fiches circuits, un lieu d'accueil, des points d'hébergement et de restauration, des points d'intérêt touristique, des sanitaires, un point service où un professionnel propose la réparation de cycles.

Dans le cadre de cette labellisation, le Comité Régional Auvergne Rhône-Alpes de Cyclotourisme a choisi le territoire des Sources du lac d'Annecy pour sa tournée annuelle de découverte des territoires le 2 juillet dernier !

Les cyclistes ont pu parcourir l'unique territoire labellisé Base VTT de Haute-Savoie.

Une cinquantaine de personnes, membres du Comité Régional, élus et techniciens se sont réunis au château de Faverges pour échanger sur les parcours, offres et services de la base VTT.

De nouvelles cartes VTT sont disponibles à l'Office de tourisme des sources du lac d'Annecy à Faverges-Seythenex et Doussard.

base.vtt // ffct

DEUX STATIONS DE LAVAGE ET GONFLAGE POUR VÉLOS SONT À VOTRE DISPOSITION À PROXIMITÉ DE LA VOIE VERTE !

Ces deux stations sont en libre service gratuitement pour tous les cyclistes. Un système hors gel permet leur utilisation toute l'année, même en hiver. Le service technique de la communauté de communes a aménagé les abords pour faciliter l'accès et l'utilisation des stations avec des zones bien définies.

Cette action s'inscrit dans une démarche de développement de la mobilité douce sur le territoire. L'une se situe au plan d'eau de Marlens, l'autre au Pré d'enfer à Faverges-Seythenex (proche de la caserne des sapeurs-pompiers).

UN NOUVEAU PANNEAU À LA SAMBUY

Dans le cadre de la politique de création, de gestion et l'entretien d'itinéraires de mobilité douce, la communauté de communes a mis en place un programme de développement de l'offre VTT-VTC.

Six parcours VTT ont été créés ainsi qu'une promenade descendante entre le parking de la station La Sambuy et Faverges Seythenex.

Au cours de ce programme, la communauté de communes a apporté un financement à la station de La Sambuy pour créer un panneau informatif à destination du public.

Son contenu permet de promouvoir l'offre des activités de pleine nature de la station en relation avec l'offre de mobilité mise en place par la communauté de communes : il indique notamment le point de départ de la promenade descendante VTT qui a son propre panneau détaillé.

Ce nouveau panneau est installé depuis le printemps dernier en avant du point d'accueil et des caisses de la station de la Sambuy.

La communauté de communes a obtenu un financement pour le compte de la station de la Sambuy auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du contrat "Espace Valléen" porté par le parc naturel régional du massif des Bauges.

ENTRETIEN DES SENTIERS

L'événement climatique du 1er juillet 2019 a touché les massifs forestiers en occasionnant de nombreux dégâts : chablis, arbres déracinés ou suspendus, etc. impactant la sécurité de l'ensemble des itinéraires de randonnées

Des mesures d'urgence et exceptionnelles par leur ampleur et leurs délais ont été déployées. Des moyens supplémentaires ont dû être alloués pour assurer la remise en état des sentiers. Ainsi les agents de l'Office national des forêts et de la communauté de communes se sont mobilisés et coordonnés pour réaliser les inventaires des dégâts et assurer les travaux nécessaires, alors que la saison estivale débutait.

Concrètement, les services de la communauté de communes ont organisé, avec les maires des communes concernées, la fermeture de l'accès aux sentiers par arrêté municipal pour les communes de Doussard, Giez, Chevaline et Lathuile. Les arrêtés ont été affichés sur site.

Les agents de l'Office national des forêts et de la communauté de communes ont travaillé durant une dizaine de jours pour assurer la réouverture des itinéraires (tronçonnage, etc.).

DÉVELOPPEMENT DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le Programme Local de l'Habitat élaboré conjointement au PLUi a inscrit dans un de ses 6 objectifs stratégiques une action sur le parc privé existant afin de répondre au besoin en logements.

De plus, la communauté de communes a mis en oeuvre une étude de faisabilité d'une opération d'amélioration de l'habitat (OPAH) à l'échelle territoriale.

Les thématiques identifiées dans le diagnostic élaboré sont l'amélioration énergétique, le maintien à domicile, les copropriétés à accompagner et dans une moindre mesure la vacance des logements existants».

Les élus intercommunaux se sont positionnés sur la définition de la stratégie en direction de l'habitat privé, le dispositif opérationnel à engager et les conditions financières d'intervention.

D'ores et déjà un espace de conseil info énergie propose aux propriétaires qui souhaitent faire des travaux, des conseils gratuits et indépendants.

Renseignements au 04.58.57.01.70.

CONSEIL INFO ÉNERGIE : RENCONTREZ UN CONSEILLER À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES. LES PERMANENCES ONT LIEU LE PREMIER MARDI DE CHAQUE MOIS.

Vous êtes un particulier et vous souhaitez rénover ou construire votre habitation ?

Vous vous questionnez sur les aides financières dont vous êtes susceptible de bénéficier en fonction des travaux envisagés ?

Vous recherchez des conseils sur le choix des matériaux d'isolation, des équipements de chauffage, de ventilation, etc. ?

Pour prendre rendez-vous contactez un conseiller Info Energie au 04.58.57.01.70.

ADAPTATION DU PLUI

Pour prendre en considération l'évolution des projets d'aménagement sur plusieurs communes du territoire, pour ajuster le zonage du document d'urbanisme, des points de règlement écrit et des annulations partielles de zonage, trois procédures concomitantes ont été engagées.

Deux d'entre-elles, la révision allégée n°1 et la modification n°1 ont fait l'objet d'une enquête publique fin 2019.

Cette enquête publique a été mise à disposition du public et les observations ont été consignées sur un registre.
À cette occasion, le public pouvait rencontrer également un commissaire enquêteur.

La procédure de modification simplifiée n°2 fera l'objet d'une mise à disposition du public.

Les décisions définitives de ces trois procédures seront approuvées par le conseil communautaire en ce début d'année 2020.

NOUVEAU !
Administration du droit des sols : depuis le 1er janvier 2020, la communauté de communes a l'instruction de l'ensemble des dossiers d'urbanisme des communes de Doussard, Giez et Val de Chaise.

GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

La **communauté de communes des sources du lac d'Annecy**, la **communauté d'agglomération du Grand Annecy** et la **communauté de communes Fier et Usses** ont élaboré, sous pilotage du **Syndicat mixte du Lac d'Annecy**, le volet Gestion des Eaux Pluviales Urbaines dans le cadre du schéma d'assainissement pour les eaux usées et les eaux pluviales en 2019.

Les enjeux de ce document sont de réduire les risques d'inondation, de réduire les impacts actuels des eaux pluviales urbaines dans les milieux naturels et les espaces urbanisés, d'assurer une gestion des eaux pluviales adaptée aux risques d'évolutions climatiques.

Ce document traduit la stratégie retenue par la collectivité en terme de gestion vertueuse, de changement d'approche et de traitement des eaux pluviales adaptée aux enjeux actuels.

Nous gérons, au plus près, si possible à la parcelle. Pour cela, à partir des spécificités du territoire et en fonction de l'état des lieux, un zonage et un règlement exposent les prescriptions (règles et recommandations) en matière de gestion des eaux pluviales urbaines. Ce zonage sera à terme une annexe du document d'urbanisme.

GYMNASE DU COLLÈGE

Le gymnase du collège de Faverges-Seythenex est une structure essentielle pour l'éducation physique et sportive des jeunes du territoire. Il accueille les élèves du collège, mais aussi des associations sportives.

La communauté de communes gère cet équipement et a réalisé de nombreux travaux en vue d'offrir un service de meilleure qualité aux usagers ainsi que de rendre le bâtiment plus économe en énergie.

Le revêtement du sol a été changé et les tracés refaits. Toutes les ampoules de la salle ont été changées au bénéfice de LED moins consommatrices d'énergie.

Les chaudières arrivées en fin de cycle ont été changées au profit de chaudières à condensation. Les revêtements muraux des vestiaires ont été remis à neuf. Le hall et le couloir principal ont été carrelés.

Du matériel de sport (tapis de sol, agrès de gymnastique, cordes, etc.) et les rideaux de séparation de la salle de sports ont été renouvelés.

333 000 € en investissement et fonctionnement ont été consacrés à cet équipement sportif.

GENDARMERIE : LES TRAVAUX DEBUTENT

La communauté de communes pousse les murs de la caserne de gendarmerie pour accueillir les renforts saisonniers.

La construction de **6 studios** au-dessus du bâtiment administratif de la caserne "Major Jean-Claude Liard" va débuter très prochainement.

Il y a maintenant plus de 6 années, la communauté de communes livrait aux militaires une nouvelle caserne située à l'entrée de Faverges-Seythenex.

En 2011, au lancement du projet, le Ministère de l'Intérieur avait fait savoir qu'aucune mesure de redéploiement n'était envisagée ; la caserne a donc été construite pour l'effectif affecté de l'époque.

Reste que le territoire et des territoires voisins font apparaître les besoins nouveaux auxquels les élus ont souhaité apporter une réponse en offrant aux militaires des locaux adaptés à leurs missions ainsi que des logements confortables ; le tout dans un cadre de vie de grande qualité.

Les 6 studios vont permettre à l'unité territoriale de loger les renforts potentiels saisonniers aidant ainsi à garantir la qualité de vie du territoire et des territoires voisins concernés par les missions de la Brigade territoriale de proximité de gendarmerie de Faverges.

Le coût des travaux (dont la maîtrise d'œuvre) s'élève à près de 570 000 euros. Ils sont financés par la communauté de communes et bénéficient d'une subvention de l'État à hauteur de 258 500 euros.

EAU POTABLE
pourquoi ces tergiversations ?

En juillet 2019, notre bulletin titrait page 14 « EAU POTABLE : UNE NOUVELLE GESTION », annonçant le transfert de la compétence eau potable à la communauté de communes des sources du lac d'Annecy dès le 1er janvier 2020. Aujourd'hui, il n'en est rien : pourquoi ce revirement ?

La loi NOTRe prévoyait ce transfert de compétence et c'est dans cette perspective que la CCSLA, assistée par le cabinet CALIA, s'était préparée à cette évolution. Les propositions élaborées avec l'appui de ce prestataire ont été présentées, étudiées et discutées au cours de plusieurs réunions avec les élus et techniciens des communes et de la CCSLA. La dernière a eu lieu en octobre 2017.

La donne législative a changé avec l'adoption par l'Assemblée Nationale en première lecture le 30 janvier 2018 d'une disposition permettant aux communes de s'opposer au transfert obligatoire de l'eau potable à la communauté de communes dans le cas où, avant le 1er juillet 2019, un quart au moins d'entre elles représentant au moins 20 % de la population se prononcent en défaveur du transfert de compétences au 1er janvier 2020, le territoire disposant d'un nouveau délai, soit jusqu'au 1er janvier 2026. S'ensuit pour les collectivités une période de flottement au cours de laquelle le Conseil Communautaire décide à l'unanimité le 17 mai 2018 de ne pas anticiper le transfert de compétence et de s'en tenir à ce que dira la loi. La promulgation de la loi n'interviendra que le 5 août 2018 !

Les revirements administratifs ne s'arrêtent pas là puisque Monsieur le Préfet de la Haute Savoie, dans une réponse à une demande collective des Maires et du Président de la CCSLA demandant de bénéficier du report du transfert de cette compétence, confirme par écrit le 20 décembre 2018 « que la compétence eau potable sera exercée intégralement par la CCSLA dès le 1er janvier 2020, sans possibilité de report pour un transfert au plus tard au 1er janvier 2026 », considérant que ce report ne s'applique pas dans le cas de la CCSLA. Aujourd'hui, le cadre législatif est de nouveau susceptible d'être modifié par le projet de loi « Engagement et Proximité » en cours de discussion.
Dans ce contexte d'incertitude, le débat s'est inévitablement trouvé relancé et les conseils municipaux de Lathuile et Faverges-Seythenex s'opposent au transfert de la compétence eau potable au 1er janvier 2020. Contrairement à ce qui était annoncé en juillet dans notre bulletin, la gestion de l'eau potable sera donc poursuivie par chaque commune et par le Syndicat du Nant d'Arcier.

Certes, cela donne du temps. Gérer l'eau potable au niveau du territoire permet de surcroît d'éviter un éloignement excessif de l'usager, en s'appuyant sur un véritable service public de proximité concernant chacun, quitte à bâtir de futurs partenariats avec d'autres EPCI. Pour autant le transfert de cette compétence structurante devra se faire au plus tard le 1er janvier 2026. Les études menées dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la CCSLA ont permis, d'établir un état des lieux complet des ouvrages et principaux équipements, de réaliser un diagnostic du fonctionnement du système d'alimentation en eau potable et d'élaborer un programme d'actions proposant des améliorations à court, moyen et long terme par des actions hiérarchisées et chiffrées avec l'impact sur le prix de l'eau

Quoi qu'il en soit, la communauté de communes était prête à exercer cette compétence dans le cadre d'un projet de régie intercommunale. Tous les travaux et études préparatoires, sont donc disponibles et permettront au territoire de faire face aux enjeux majeurs de cette compétence demain.

Depuis **2016**, la communauté de communes se prépare au transfert obligatoire de la compétence eau potable au **01/01/20.**

Le 30/01/2018, une proposition de loi permettrait aux communes de refuser le transfert de compétence au 01/01/2020 et de le reporter au 01/01/2026

Le 20/12/2018, le Préfet de la Haute-Savoie notifie à la CCSLA qu'elle ne peut pas bénéficier du report et confirme le transfert obligatoire au au **01/01/20** !

Fin juillet 2019, la proposition de loi Engagement et proximité (loi Lecornu) permettrait aux communes de refuser le transfert de compétence au 01/01/2020 et de le reporter au 01/01/2026

Les conseils municipaux de Faverges-Seythenex et Lathuile s'opposent au transfert au 01/01/2020

En application de la loi Engagement et proximité, la date du transfert obligatoire est reportée au 01/01/2026

Schéma réalisé en décembre 2019

©T. Nalet

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INAUGURE LES **TRAVAUX DE RESTAURATION DU SAINT-RUPH-GLIÈRE-EAU MORTE**

Ce programme d'envergure réalisé sur plusieurs années contribue à limiter les risques d'inondation et à préserver la biodiversité. Il est présenté comme exemplaire. De nombreux riverains étaient présents.

Le 12 juillet, la communauté de communes a inauguré avec la commune de Faverges-Seythenex, le Sila, le Conseil départemental et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, les travaux de restauration du Saint-Ruph-Glière-Eau morte.

Découvrez en vidéo les travaux de restauration de la rivière sur notre page Youtube.

Boulodrome de Faverges-Seythenex - 12/07/19

Le territoire des Sources du lac d'Annecy montré en exemple par l'Association Rivière Rhône Alpes Auvergne (ARRA²) sur la thématique « Restaurer la trame bleue, une approche transversale pour décloisonner les pratiques »

L'ARRA² et la communauté de communes ont organisé, le 25 octobre, une v**isite guidée des travaux de restauration de la traversée du bourg de Faverges et de la plaine de Mercier**.

Cette journée a eu pour but de sensibiliser les acteurs de l'eau et du territoire sur l'**importance d'une approche multithématique des projets qui répondront à la fois aux enjeux de restauration et aux enjeux du territoire (agriculture, tourisme, etc.).** Cet événement a été financé par l'UE par l'intermédiaire du FEDER.

60 élus et techniciens des collectivités locales de la région Auvergne Rhône Alpes, acteurs publics et privés de la gestion des milieux aquatiques et terrestres, de l'aménagement des territoires se sont réunis à la communauté de communes.

Le Vice-président de la collectivité Philippe Prudhomme et le responsable du service environnement, Olivier Pellissier, ont exposé à deux voix la politique et les actions de gestion des rivières engagées sur le territoire des Sources du lac d'Annecy.

Concomitamment aux travaux spécifiques de restauration fonctionnelle de la rivière Saint Ruph-Glière-Eau-morte, la communauté de communes a apporté des solutions aux problèmes de risques, de gestion des eaux pluviales, de prélèvements d'eau potable. Elle a mobilisé à ses côtés les différents acteurs de l'eau tels que les riverains, et a travaillé au stade de la planification de l'aménagement de son territoire pour prendre en compte la préservation de l'ensemble de ses espaces humides ; on parle alors de projet intégré.

Les participants se sont rendus sur le terrain pour visiter les chantiers réalisés en 2018 dans la traversée du bourg de Faverges et en 2016 dans la plaine de Mercier.

Au cours de cette journée, ils ont pu appréhender à la fois l'intérêt d'une approche décloisonnée des réflexions telles que conduites sur le territoire et surtout la concrétisation sur le terrain.

LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CHAISE SONT EN COURS

Des travaux de stabilisation temporaire du profil en long de la Chaise ont été réalisés suite à la déstructuration du seuil appelé « seuil Martoïa ».

La communauté de communes a engagé avec l'appui du Syndicat mixte du bassin versant de l'Arly (SMBVA) des travaux de stabilisation du lit de la Chaise sur le tronçon situé entre le pont de la voie verte et le seuil situé 200 mètres en aval (secteur "sous les Vions" - Cons Sainte Colombe)

Des blocs de stabilisation et 6500 m3 de matériaux ont été emportés par les crues.

La Chaise a connu 3 crues majeures en l'espace de 3 ans : le 1er mai 2015, les 4, 23 et 24 janvier 2018.
Elles ont eu pour conséquences de modifier le lit de la rivière et de déstructurer des ouvrages de stabilisation du niveau du lit. Afin de quantifier l'importance des événements, le SMBVA a réalisé une topographie aérienne dont l'analyse a montré la destruction quasi totale du seuil dit "Martoïa".

Des blocs de plusieurs tonnes ont été déplacés, ouvrant une brèche dans cet ouvrage qui avait été créé dans les années 90 pour lutter contre les effets dévastateurs des extractions de matériaux des années passées.

Le pont de la voie SNCF menacé

Dans ces conditions, le lit de la Chaise s'est encore abaissé de 3 mètres avec pour conséquence une régression (abaissement du lit en amont) atteignant une hauteur de 0.75 mètres en aval immédiat du seuil du pont de la voie cyclable qui avait dû être déjà renforcé en 2013.

Les travaux correctifs temporaires

Afin de stabiliser la situation, la communauté de communes a engagé des travaux consistant à renforcer et recaler en altitude le seuil Martoïa, à disposer des blocs « en peigne » destinés à freiner les matériaux transportés par la rivière pour provoquer un exhaussement du lit, et à restabiliser l'aval du seuil de calage du pont de la voie verte.

La communauté de communes a assuré la maîtrise d'ouvrage de cette opération (marchés études et maitrise d'œuvre, marché de travaux) dans le cadre de sa compétence Gemapi.

ZOOM SUR LES ACTIONS DU PÔLE TECHNIQUE

DANS LE CADRE DE SA COMPÉTENCE "DÉCHETS", LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POURSUIT SON ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

La communauté de communes gère la déchèterie des Sources du lac d'Annecy et collecte l'ensemble des déchets triés dans les points d'apports volontaires.

Dans ce cadre, elle achève la mise en œuvre du plan de collecte en points d'apport volontaire sur le territoire, une des grandes priorités pour la collectivité afin de valoriser nos déchets.

Le meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas. Si vos objets sont encore utilisables, pensez au Galta. S'ils ne le sont plus, la déchèterie permet de les recycler. Ils sont des matières premières.

Le pôle technique regroupe, aujourd'hui, 13 agents dont les missions sont variées : accueil et entretien de la déchèterie, tâches administratives (planning des collectes, suivi des budgets, animation des équipes), etc.

Ils réalisent aussi l'entretien et les travaux nécessités par le patrimoine de la collectivité, en autres, l'entretien du gymnase, des zones d'activités, des espaces verts intercommunaux, etc. Ils balisent et entretiennent des sentiers de randonnées en lien avec le service environnement/Systèmes d'information géographique.

Les agents sont amenés à aider occasionnellement le service administratif de la communauté de communes sur des événements comme les inaugurations.

Debouts : Yves FOURNIER (Responsable de service pôle déchets), Olivier CARQUEX (Responsable travaux et bâtiments), Pascal MICHEL (Chauffeur grue), Marvin BUSSON (Chauffeur grue), Jean-Jacques SAULT (Chauffeur grue), Sylviane CHEMELLE (Directrice générale des services) et Olivier PELISSIER (Responsable du service environnement).
Accroupis : Théo DOCQUOIS (Agent déchèterie/valoriste), Sébastien BARBIER (Adjoint technique administratif), Kévin PERRIER (Chauffeur grue), Jonathan DUCHADEAU (Chauffeur), Manuel FERNANDEZ (Chauffeur grue).
Absents : André BILLAUD (Agent rippeur), Kévin DESLSIDINI (Agent déchèterie/valoriste) et Franck PERROUD (Adjoint travaux et bâtiments).

PASSAGE EN HEURE D'HIVER À LA DÉCHÈTERIE
DEPUIS LE LUNDI 28 OCTOBRE 2019, LA DÉCHÈTERIE EST PASSÉE EN HEURE D'HIVER.

Elle est ouverte du lundi après-midi au samedi aux horaires suivantes : 9h-11h50h/14h-16h50
Le samedi, l'accès au site est réservé uniquement aux particuliers.

DÉCHETS : LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COUVERTE DE 68 POINTS DE COLLECTES MULTI-MATÉRIAUX

La communauté de communes a conduit un audit de service dont la mise en application du cadre stratégique de gestion des déchets a été adoptée en 2009.

Dans ce cadre, les réformes apparentes pour les usagers ont principalement concerné, entre 2009 et 2014, le développement des collectes en déchèterie et la rationalisation des points de collecte des bacs à ordures ménagères.

La mise en œuvre du Plan de Collecte délibéré en 2015 a pour ambition de finaliser les réformes techniques, financières et structurelles conduites depuis 10 ans pour répondre aux enjeux suivants :

- répartir les services dont le tri sélectif des emballages, du verre et des papiers sur l'ensemble du territoire pour répondre aux besoins des habitants mais aussi rééquilibrer les secteurs de collecte,
- accompagner par un schéma cohérent le développement des collectes en conteneurs de type semi enterré,
- optimiser, rationaliser et diminuer les charges de collectes des bacs roulants d'ordures ménagères résiduelles,
- anticiper les besoins en équipement du territoire liés au développement de l'urbanisation prévue dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal,
- anticiper les futures consignes de tri qui pourraient être élargies en 2021 (collecte des films, barquettes, etc.).

Concrètement, il s'agit d'éliminer à terme les collectes en bacs à ordures ménagères isolés installés dans les années 1980. Ce mode de collecte ne permet pas de trier convenablement les déchets.
Il est remplacé par des points de collecte multi matériaux, situés sur les parcours que chaque habitant utilise pour aller acheter les produits de consommation dont une part devient déchets.

Ainsi l'ancien réseau constitué d'environ 1 200 bacs à ordures (1995), est progressivement remplacé par, à terme, 80 points de collectes équipés de conteneurs de type semi enterrés, et permettant le tri des emballages, du verre et des papiers.

Actuellement, le territoire est couvert par 68 points de collecte. A noter que certains ne seront installés qu'à l'occasion de programmes d'aménagement nécessitant des besoins de collecte supplémentaires. Ces points sont planifiés dans le plan local d'urbanisme intercommunal.

Ces installations permettent maintenant à tous les habitants de trier et ont d'ores et déjà permis de réformer environ 80 % des bacs à ordures ménagères obsolètes, avec pour effet de diviser par six les tournées de collectes classiques qui nécessitent un chauffeur et deux rippeurs.

Il manque encore quelques points au regard du schéma de collecte délibéré en communauté de communes fin 2015 pour obtenir une couverture « optimale » du territoire. Précision faite que ce sont les communes qui, in fine, arbitrent les propositions de la communauté de communes, et que les choix d'installation sont liés à la propriété du foncier (propriétaires privés ou communes).

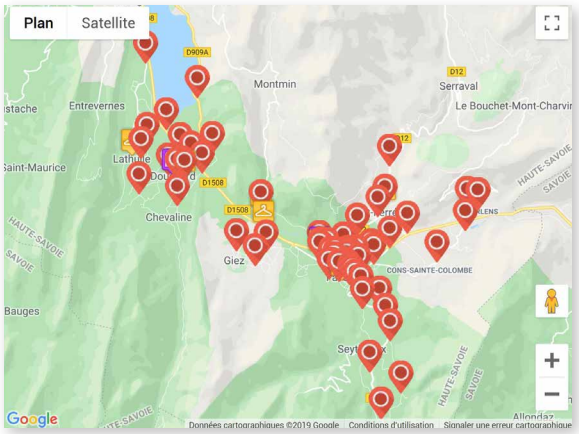

Localisez les points de collecte du territoire sur www.cc-sources-lac-annecy.com

Recyclage des piles

Pensez à vider vos tiroirs et retirer les piles et batteries vides de vos appareils.

Apportez-les dans les points de collecte de vos supermarchés ou à la déchèterie.
La déchèterie met à votre disposition un nouveau point de collecte.

Les bouteilles de gaz sont à déposer sur leurs lieux d'achat, pas à la déchèterie.

Communauté de communes des sources du lac d'Annecy

32, route d'Albertville
74210 Faverges-Seythenex

04 50 44 51 05

comcom@
cc-sources-lac-annecy.com

www.facebook.com/
CCdesSourcesduLacdAnnecy

www.cc-sources-lac-annecy.com